



VOTRE NOUVEL ESPACE DE CONQUÊTE ET DE LIBERTÉ



La gamme **INCARTO**

La gamme INCARTO est conçue pour l'asilage d'encarts publicitaires (catalogues, cartons d'invitation, bons de réduction...) et de petites marchandises (primes, livres, guides, échantillons, gadgets...) dans des publications de presse.

Cette gamme se décline en deux offres :

1

Offre **INCARTO Imprimés**

Destinée aux encarts imprimés - à l'exception des correspondances et des mailings publicitaires

**2**

Offre **INCARTO Plus**

Destinée à l'insertion de gadgets, échantillons, petites primes, livres, guides...



01 A qui s'adresse la gamme INCARTO ?

La gamme INCARTO s'adresse aux **publications éligibles au régime économique de la presse.**

02 Les caractéristiques de l'offre : souplesse, lisibilité tarifaire et attractivité

■ La gamme INCARTO est souple :

INCARTO libère l'éditeur des contraintes réglementaires ; la déclaration des encarts se fait sans contrainte de quota publicitaire et sans obligation de déclaration au sommaire de la publication.

■ La gamme INCARTO est simple :

Elle propose deux tarifs, valables quel que soit le niveau de service de la publication : un tarif pour les encarts imprimés, un tarif pour les objets.

■ La gamme INCARTO est économique :

L'éditeur réalise jusqu'à 10 % d'économie par rapport aux tarifs Presse Plus en vigueur.

■ L'offre INCARTO est une offre exclusive.

L'éditeur qui choisit INCARTO doit déclarer **tous** ses encarts dans le cadre de cette offre (dans un même n° de parution d'une publication, un encart au tarif de presse ne peut cohabiter avec un encart au tarif INCARTO).

EXEMPLE : Un éditeur qui souhaite encarter dans sa publication un imprimé publicitaire et un échantillon a le choix entre :

1/ Déclarer l'imprimé publicitaire au tarif presse éditeur et l'échantillon au tarif Presse Plus.

ou

2/ Déclarer l'imprimé publicitaire au tarif Incarto Imprimés et l'échantillon au tarif Incarto Plus.

L'accès à l'offre INCARTO est soumis à la signature du contrat INCARTO.



03 Les conditions d'accès

>> 3.1- Les conditions d'accès, les préparations et les modalités techniques sont les suivantes :

- **Il n'y a ni signalétique ni préparation spécifique** à la gamme INCARTO.
- **Les encarts INCARTO sont acceptés dans le cadre de l'offre presse éditeur sous réserve de la conformité de la publication** aux normes d'adressage, de signalétique et de routage en vigueur disponibles sur www.presse-poste.com
- **Chaque encart asilé doit faire l'objet d'une déclaration de dépôt spécifique** : un emplacement a été prévu à cet effet dans la déclaration de dépôt utilisée pour la publication principale.

>> **Déclaration sous format « papier » ;**

- Bordereau de livraison « BL157 Incarto » ;
- Bordereau de facturation « 1289A » ;

Les déclarations de dépôt sont disponibles sur www.presse-poste.com, rubrique « Vos outils »

>> **Déclaration sous format « dématérialisé »**

- Télé-déclaration accessible sur www.presse-poste.com via l'espace clients pour les dépôts réalisés sur un seul site en une seule fois (mono-site mono-dépôt).
- Données de Routage Physique (DRP) pour toute publication à l'exception de la presse quotidienne et assimilée.
- Données de Routage Logique (DRL) pour toute publication de presse quotidienne et assimilée.



03 Les conditions d'accès

>> 3.2- Présentation des envois

■ Encarts imprimés déclarés en INCARTO Imprimés

Les encarts qui entrent dans le cadre de l'offre Incarto Imprimés sont des encarts jetés, à découvert ou sous enveloppe non personnalisée, ou des encarts brochés non paginés dans la publication principale.

■ Objets et marchandises déclarés en INCARTO Plus

Les gadgets, primes et autres marchandises asilés dans une publication doivent être compatibles avec les règles de bonne tenue des liasses.

■ Poids et dimensions maximum autorisés

Les encarts et autres objets déclarés en INCARTO doivent respecter les poids et dimensions suivantes :

- >> Le poids de la publication et de ses encarts ne doit pas excéder **3 kg**
- >> Longueur et largeur maximale pour le(s) encart(s) :
340 mm x 230 mm
- >> Épaisseur maximale de l'ensemble des encarts et objets asilés : **2,4 cm**



04 Les avantages de la gamme

- **Absence de contraintes réglementaires :**
Absence de quota publicitaire et d'obligation d'annonce au sommaire.
- **Une tarification claire** pour les régies publicitaires et les annonceurs avec un tarif unique quel que soit le niveau de service.
- **Un prix particulièrement attractif** pour les encarts imprimés.

05 La tarification

Les tarifs en vigueur sont disponibles sur www.presse-poste.com, rubrique "tarifs".





LA POSTE | SOLUTIONS
BUSINESS

www.laposte.fr